

Sarrebourg, le 3 juillet 2023

Direction Générale : CD/CB

ARRETE n° 2023/140
Portant complément de délégation de fonctions à M. MOORS Laurent
7ème adjoint au maire

LE MAIRE DE LA VILLE DE SARREBOURG,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L 2122-23,
- VU les délibérations du conseil municipal en date du 23 mai 2020 et du 19 juin 2020 relatives à la délégation au maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection de M. MOORS Laurent, en qualité de septième adjoint au maire,
- VU l'arrêté n°2022/66 du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions à M. MOORS Laurent, 7^e adjoint au maire,

ARRETE

Article 1 : l'article 2 de l'arrêté n°2020/66 est complété par : « ainsi que pour déposer plainte au nom de la commune avec constitution de partie civile. »

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera publiée et transmise :

- à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Sarrebourg-Château Salins,
- à l'intéressé.

Notifié le
L'intéressé,

Le Maire,



Alain MARTY